

<p>ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020 Covid 19 – précautions prises pour limiter la contagion</p>
--

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus « covid-19 et afin de limiter au maximum les risques liées à la propagation du virus, monsieur le Maire de Marguerittes a mis en place les précautions suivantes dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

- Dans la mesure du possible, nous vous invitons à vous munir de votre flacon de gel hydro-alcoolique. Toutefois, 3 distributeurs rechargeables de gel hydroalcoolique seront installés à l'intention du public, dans la salle polyvalente,
  - 1 entre les bureaux 1 et 2,
  - 1 entre les bureaux 3 et 4,
  - 1 entre les bureaux 5 et 6.
- Chaque bureau de vote aura à disposition, pour ses membres, un flacon rechargeable de gel hydroalcoolique.
- Les membres des 6 bureaux recevront des gants jetables pour manipuler les différents documents électoraux (carte d'électeur, pièce d'identité...).
- La secrétaire du bureau de vote procédera, selon l'affluence, à une désinfection des diverses surfaces (hors sol) avec des lingettes désinfectantes.
- Plusieurs fois dans la journée, sera effectué un assainissement de l'air par vaporisation,
- Une affiche d'information sera posée à l'entrée de la salle polyvalente et à l'entrée de chacun des bureaux de vote pour rappeler les précautions
  - saluer sans serrer la main,
  - éviter les embrassades,
  - se laver les mains très régulièrement,
  - tousser ou éternuer dans son coude,
  - utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Il est recommandé aux électeurs d'apporter leur propre stylo « *bille noire* » pour émarger